

Publications des départements et des offices de la Confédération

Référendum contre la modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties (LFE)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties (LFE)²,

décide:

1. La demande de référendum contre la modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties (LFE) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 51 217 signatures déposées, 51 110 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité référendaire: Référendum TSG, Rosshag 1, 9470 Buchs.

16 juillet 2012

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2012 3219

Référendum contre la modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties (LFE)

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	7 996	22
Berne	5 244	12
Lucerne	3 143	6
Uri	2 057	3
Schwyz	5 813	4
Obwald	591	3
Nidwald	601	0
Glaris	1 057	1
Zoug	1 364	0
Fribourg	123	0
Soleure	971	3
Bâle-Ville	275	0
Bâle-Campagne	630	0
Schaffhouse	479	1
Appenzell Rhodes-Ext.	682	0
Appenzell Rhodes-Int.	181	1
Saint-Gall	9 215	4
Grisons	1 781	8
Argovie	4 260	22
Thurgovie	3 872	7
Tessin	266	7
Vaud	103	0
Valais	97	0
Neuchâtel	48	0
Genève	14	0
Jura	247	3
Suisse	51 110	107